



Ville de Trois-Pistoles

APPEL D'OFFRES PUBLIC VTP 2023-06

CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR UNE PARTIE DE LA RUE NOTRE-DAME EST ET LA RUE DE L'HÔPITAL

La Ville de Trois-Pistoles désire recevoir des soumissions pour la construction d'un trottoir sur une partie de la rue Notre-Dame Est sur une longueur approximative de 620 mètres et sur la rue de l'Hôpital, sur une longueur approximative de 120 mètres.

Les documents de soumission seront disponibles dès le 12 juillet 2023 sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) qui détermine leurs conditions d'émission. Les intéressés peuvent s'adresser à un représentant du SEAO au numéro de téléphone 1 866 669-7326 ou en consultant le site Web www.seao.ca.

L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Attention : Notez que seuls les documents exigés aux termes du présent appel d'offres doivent être remis avec la soumission, de manière à éviter toute situation qui entraînerait que la soumission soit restrictive ou conditionnelle.

Les soumissions seront reçues **au plus tard le 1^e août 2023 à 14h00**, au bureau de la Ville de Trois-Pistoles situé au 5, rue Notre-Dame Est, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0, et y seront ouvertes publiquement le même jour, à 14h00, en présence de deux (2) témoins.

Toute soumission doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission dont le montant est égal à 10 % du montant total de la soumission excluant les taxes applicables, valide pour une période de quatre-vingts (90) jours.

Seules sont admises à soumissionner les soumissions provenant d'entrepreneur ou de fournisseurs ayant un établissement d'entreprise au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés applicables aux municipalités soit L'Accord sur le libre-échange canadien (ALEC) et l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO).

Toute personne intéressée ou groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication visé par le présent appel d'offres (ou son représentant) peut porter plainte à la Ville de Trois-Pistoles relativement à ce processus jusqu'à la date limite de réception des plaintes indiquée sur SEAO.

La Ville de Trois-Pistoles ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des Soumissionnaires dans le cas du rejet de l'une ou de toutes les soumissions.

Ville de Trois-Pistoles, le 12 juillet 2023.

Original signé

Catherine Fiset, LL. B.
Greffière